

Open
Government
Partnership

A dark blue background featuring a faint, light blue world map. Two horizontal light blue lines are positioned above and below the main text.

Normes de participation & de co-cr ation du PGO





La participation citoyenne est un élément essentiel du gouvernement ouvert et du cycle national du PGO. Les statuts du PGO stipulent que « les participants au PGO s'engagent à élaborer leurs plans d'action par pays, au moyen d'un processus multipartite, avec l'engagement actif des citoyens et de la société civile ».

Cette exigence n'est pas fixée pour des raisons de principe, mais pour refléter les réalités de la mise en œuvre des réformes d'un gouvernement ouvert. En termes simples, la collaboration des citoyens, de la société civile, des champions politiques, des responsables et d'autres parties prenantes est essentielle pour développer, sécuriser et mettre en œuvre des réformes d'un gouvernement ouvert durables.

Ces normes de participation et de co-création visent à appuyer la participation et la co-création à tous les stades du cycle du PGO. Elles sont destinées à être utilisées par les gouvernements, la société civile et les autres parties prenantes pour comprendre les attentes fondamentales du PGO, le minimum attendu d'un processus national du PGO, et la norme plus ambitieuse que les pays devraient viser. En tant que tels, elles :

- Rendent les exigences du PGO plus spécifiques et faciles à suivre;
- Mettent l'accent sur la qualité de l'engagement; et,
- Fournissent des conseils sur le dialogue en cours entre le gouvernement et la société civile à toutes les phases du cycle du PGO.

Ces normes ne constituent pas des lignes directrices détaillées relatives à l'exécution d'un processus du PGO ; elles doivent donc être lues et adoptées en même temps que les documents pratiques du PGO. Ceux-ci comprennent le guide du point de contact PGO, le guide de conception et de gestion d'un forum multipartite du PGO, et des directives supplémentaires sur les normes de participation et de co-création du PGO qui seront publiées en 2017.





Principes

Les lignes directrices sont fondées sur des données probantes et sur les décennies d'expérience de nombreux pays en ce qui concerne les composantes essentielles des processus participatifs solides. Elles s'appuient sur des principes reconnus à l'échelle mondiale en matière d'engagement, tels que les valeurs fondamentales de l'IAP2 :

- La participation du public repose sur la conviction que ceux qui sont touchés par une décision ont le droit d'être impliqués dans le processus décisionnel.
- La participation du public comprend la promesse que la contribution du public influencera la décision.
- La participation du public favorise des décisions durables en reconnaissant et en communiquant les besoins et les intérêts de tous les participants, y compris les décideurs.
- La participation du public cherche et facilite l'implication de ceux qui pourraient être touchés ou intéressés par une décision.
- La participation du public demande aux participants de contribuer à la conception de leur participation.
- La participation du public fournit aux participants l'information dont ils ont besoin pour contribuer de manière significative.
- La participation du public informe les participants de la façon dont leur contribution a influencé la décision.



Structurer les normes de participation et de co-création du PGO

Normes de base vs. normes avancées

Les normes sont divisées en deux sections principales définissant les exigences de base, qui correspondent à la norme que tous les pays doivent respecter, et les étapes avancées, qui correspondent à la norme que tous les pays devraient viser :

- ✔ **Exigences de base** - Tous les pays membres du PGO doivent répondre aux exigences de base énoncées dans les normes, à moins qu'elles ne puissent présenter une raison impérieuse d'adopter une autre approche pouvant être jugée comme étant une norme comparable ou plus exigeante.
- ✔ **Étapes avancées** - Les pays ne sont pas tenus de respecter les étapes avancées, mais seront encouragés à les mettre en œuvre et soutenus dans cette démarche.

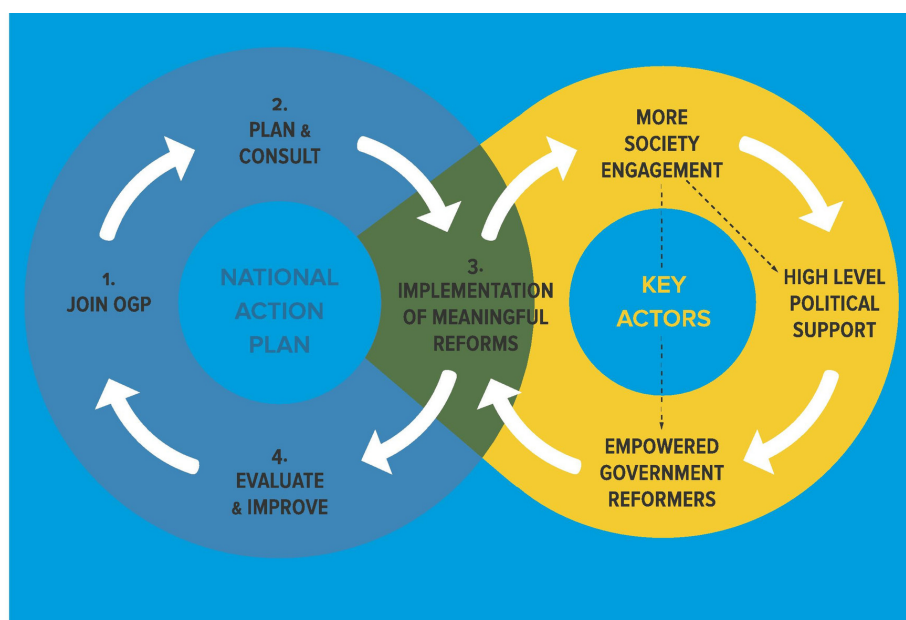
On s'attend à ce que les pays améliorent la qualité de chaque cycle du processus national du PGO, en se conformant à plusieurs des étapes avancées décrites dans ces normes et en passant de consulter à collaborer, selon la terminologie du « spectre de la participation » de l'IAP2.¹

¹ Le Spectre IAP2 (International Association for Public Participation) est disponible ici : http://www.iap2.org/resource/resmgr/Foundations_Course/IAP2_P2_Spectrum.pdf

Cycle du plan d'action

Les normes sont à leur tour divisées en trois sections selon l'étape du cycle du PGO :

- **Tout au long du cycle du PGO** - Ces normes décrivent ce que l'on attend des gouvernements et des autres parties prenantes qui participent à la conduite de leur processus national du PGO tout au long du cycle complet de planification de l'action.
- **Lors de l'élaboration d'un plan d'action national** - Ces normes décrivent ce que l'on attend des gouvernements et des autres parties prenantes qui participent à la conduite de leur processus national du PGO au cours de l'élaboration et de la publication d'un plan d'action national.
- **Lors de la mise en œuvre, du suivi et de la présentation d'un plan d'action national** - Ces normes définissent ce que l'on attend des gouvernements et des autres parties prenantes participant à la conduite du processus national du PGO lors de la mise en œuvre, du suivi et de la présentation d'un plan d'action national.





Éléments de la participation et de la co-création

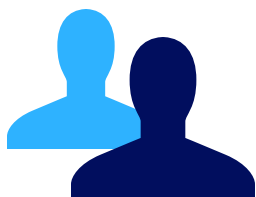
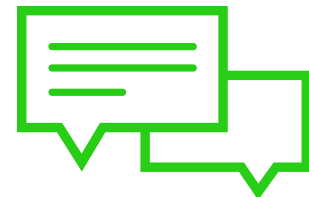
Enfin, les normes sont organisées autour de trois éléments essentiels d'un processus de participation et de co-création :



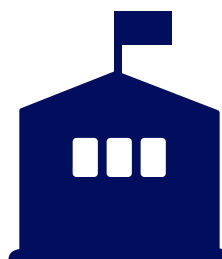
Diffusion de l'information - Le public, la société civile et les autres parties prenantes concernées devraient être informés en temps opportun de tous les aspects du processus national du PGO, y compris des commentaires sur la façon dont leurs contributions sont prises en compte.

Espaces et plateformes pour le dialogue et la co-création -

Un dialogue inclusif et permanent devrait être facilité en utilisant une variété d'espaces et de plates-formes adaptés au contexte du pays.



Copropriété et prise de décision conjointe - Le gouvernement, la société civile et les autres parties prenantes doivent conjointement s'approprier et développer le processus.



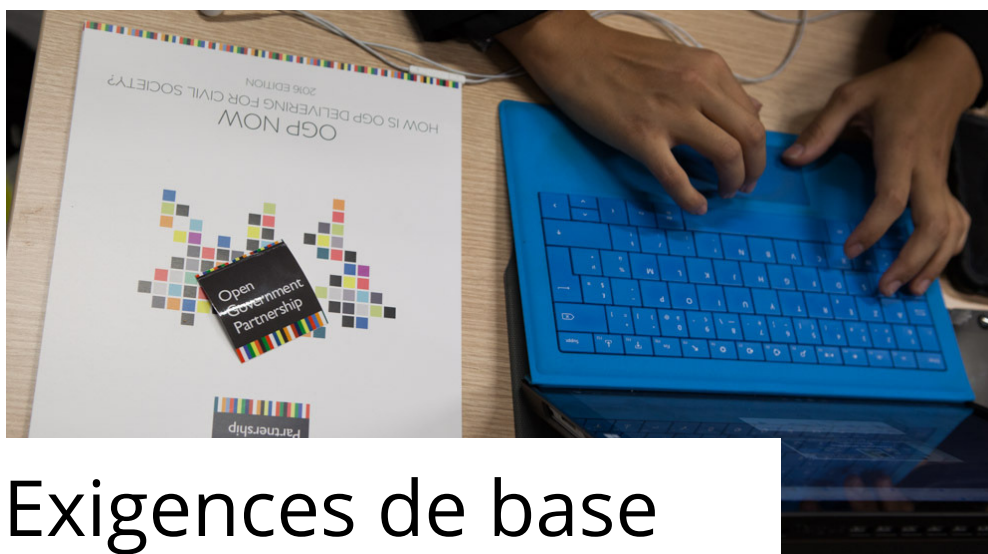


Mesurer la conformité, la performance et l'ambition

Le MEI évaluera la performance des pays selon les modalités et les niveaux suivants :

- ➔ **Exigences minimales pour avoir une consultation en ligne avec le processus du PGO** - Un sous-ensemble des exigences de base détaillées servira d'indicateurs indirects pour agir en conformité avec le processus du PGO.
- ➔ **Évaluation de la performance** - Le MEI utilisera les paramètres associés à chaque exigence pour évaluer le rendement d'un pays selon les normes de participation et de co-création du PGO. Une méthodologie plus détaillée pour accompagner les nouvelles normes sera élaborée par l'équipe du MEI, en collaboration avec le PEI (Panel d'experts international). L'évaluation décrira également les situations dans lesquelles un pays utilise des approches alternatives/innovantes comparables à celles dont il est question dans les normes.
- ➔ **Ambition** - Le MEI évaluera si les pays prennent des mesures avancées et mesurera le niveau de participation, au sens de l' IAP2, tant lors de l'élaboration d'un nouveau PAN que lors de la mise en œuvre de celui-ci.





Exigences de base

Tous les pays du PGO doivent répondre aux exigences de base énoncées dans cette section.

Tout au long du cycle du PGO...

Diffusion de l'information

- Il existe un site web national du PGO (ou une page web du PGO sur un site gouvernemental) où des informations sur tous les aspects du processus du PGO national sont publiées proactivement. Le site web doit être visible, accessible et consultable.
- L'organisme chef de file et le point de contact du PGO sont clairement identifiés et leurs coordonnées sont accessibles au public sur le site web/page web national du PGO.
- Le gouvernement publie les informations et les documents du PGO dans toutes les langues administratives.

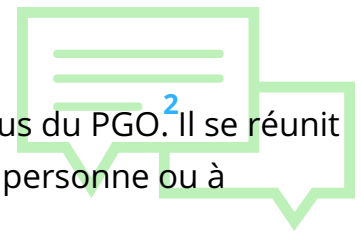


- Le gouvernement recueille et publie un référentiel de documents sur le site web/page web national du PGO, qui fournit un historique et un accès à tous les documents liés au processus du PGO national, notamment les documents de consultation, les plans d'action nationaux, les autoévaluations gouvernementales, les rapports du MEI et les documents à l'appui de la mise en œuvre des engagements (par exemples, des liens vers des bases de données, des éléments de preuves issus de réunions, des publications).
- Le gouvernement communique à l'avance aux parties prenantes des informations sur le PGO afin de s'assurer qu'elles sont informées et prêtes à participer à toutes les étapes du processus.

Tout au long du cycle du PGO...

Espaces et plateformes de dialogue et de co-crédation

- Un forum multipartite est formé pour superviser le processus du PGO.² Il se réunit régulièrement (c'est-à-dire au moins tous les trimestres) en personne ou à distance, selon le cas.
- Le gouvernement et/ou le forum multipartite accepte les apports et la représentation sur le processus du PAN de la part d'une société civile ou d'autres parties prenantes.
- Des possibilités de participation à distance sont prévues pour au moins quelques réunions et événements afin de permettre l'inclusion de groupes qui ne pourraient y assister en personne.



² Les normes s'appuient sur les pratiques de nombreux pays engagés dans le PGO pour la mise en place d'un Forum multipartite, c'est-à-dire un groupe rassemblant gouvernement, société civile et autres parties prenantes, constitué via un processus de sélection juste et transparent, dont le mandat, les modalités d'adhésion et la gouvernance sont clairs, et qui se réunit régulièrement pour superviser le processus du PGO. Alors que les normes fixent des critères de haut niveau que le forum multipartite devrait rencontrer, les pays sont encouragés à adopter un modèle qui correspond au contexte spécifique de leur pays. On trouvera des directives et des exemples détaillés dans le guide du PGO intitulé « Conception et gestion d'un forum multipartite du PGO ».

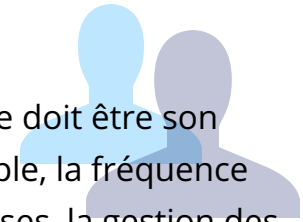




- Le gouvernement facilite un mécanisme de communication directe avec les parties prenantes pour répondre aux questions du processus du PAN, en particulier pendant les périodes d'activité intense du PGO. Le gouvernement tient un registre des communications et des réponses à mettre à la disposition du chercheur du MEI.
- Le gouvernement et/ou le forum multipartite mène des activités de sensibilisation auprès des parties prenantes concernées (par exemple, les citoyens, les organisations de la société civile, les ministères, les gouvernements infranationaux, le parlement, les universitaires, le secteur privé, etc.) pour les informer du processus du PGO.

Copropriété et prise de décision conjointe

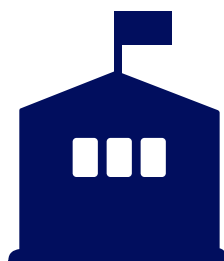
- Les membres du forum multipartite définissent ensemble ce que doit être son mandat, ses modalités d'adhésion et sa gouvernance (par exemple, la fréquence des réunions, l'ordre du jour, la façon dont les décisions sont prises, la gestion des conflits, le niveau de détail des procès-verbaux et le pouvoir décisionnel) ; une fois définis, ces principes sont communiqués sur le site web/page web national du PGO.
- Le forum multipartite comprend un équilibre entre les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Les membres non gouvernementaux du forum multipartite sont sélectionnés selon un processus équitable et transparent. Les règles du forum devraient permettre aux membres non gouvernementaux de diriger leur propre processus de sélection.
- Le forum multipartite communique de façon proactive et rend compte de ses décisions, de ses activités et de ses résultats aux intervenants du gouvernement et de la société civile.





- Le forum multipartite comprend des représentants de haut niveau, disposant d'un pouvoir de décision du gouvernement, pour s'assurer qu'il est même de prendre des mesures (par exemple, le point de contact du PGO au niveau ministériel).

Tout au long du cycle du PGO...



 **Lors de l'élaboration d'un plan d'action...****Diffusion de l'information**

- Le gouvernement ou le forum multipartite communique sur le processus d'élaboration du PAN de façon proactive et avec un préavis suffisant, via le site web/page web national du PGO et via d'autres moyens de communication employés dans le pays. Cette communication inclut un calendrier des étapes clés et des échéances; les occasions d'être impliqué (par exemples, le détail des réunions, les événements, les consultations écrites, les mécanismes de rétroaction); ainsi que le processus de prise de décision pour l'approbation des engagements et la finalisation du PAN.
- Le gouvernement publie des mises à jour régulières sur les progrès réalisés (c'est-à-dire au moins tous les mois) sur l'élaboration du PAN, y compris les comptes-rendus d'événements, le suivi des engagements et d'autres renseignements pertinents, par l'intermédiaire du site web/page web national du PGO.
- Le gouvernement publie un aperçu des contributions du public et de la société civile, ainsi que de la réponse du gouvernement, sur le site web/page web national du PGO.

Espaces et plateformes de dialogue et de co-crédation

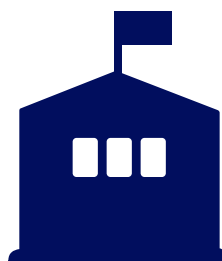
- Le gouvernement, guidé par le forum multipartite, offre à toutes les parties intéressées (par exemples, les citoyens, les organisations de la société civile, les ministères, les gouvernements infranationaux, le parlement, les universitaires, le secteur privé, etc.) de participer à l'élaboration du PAN.
- Le gouvernement fournit des informations de base suffisantes (par exemple, sur le gouvernement ouvert, le PGO, la portée du PAN et le processus de développement) aux participants afin qu'ils puissent participer de façon éclairée. Cela devrait être fourni via le site web/page web national du PGO et lors de réunions et d'événements.



- Le gouvernement ou le forum multipartite élabore une méthodologie adéquate pour la consultation. Cette méthodologie inclut une combinaison appropriée de réunions ouvertes et d'engagement en ligne pour le contexte du pays, pour impliquer des groupes dans tout le pays et être ouverte pour une durée adéquate.
- Le gouvernement publie et recueille des commentaires sur les projets d'engagements. Ces informations seront disponibles et diffusées (c'est-à-dire via le site web/page web national du PGO et d'autres canaux appropriés), incluront une gamme d'options permettant aux parties prenantes de répondre (réponses écrites, discussions en ligne, sondages, rencontres en personne ou à distance), et être ouvertes pour une durée adéquate (par exemple, au moins 2 semaines).

Copropriété et prise de décision conjointe

- Le forum multipartite se réunit fréquemment (par exemple au moins une fois par mois) et discute, accepte et supervise le processus de développement du PAN (par exemple, le nombre d'événements, l'emplacement, le format).
- Au cours de l'élaboration des engagements, les représentants du gouvernement discutent avec les autres membres du forum multipartite des priorités d'engagement du gouvernement et la faisabilité politique de l'adoption des priorités de la société civile et des engagements proposés.
- Une fois les engagements rédigés, les représentants du gouvernement examinent, avec le forum multipartite, leurs commentaires, la sélection finale des engagements à inclure dans le PAN, et indiquent clairement leur raisonnement derrière les décisions.



Lors de la mise en œuvre, du suivi et de la présentation d'un plan d'action national...

Diffusion de l'information

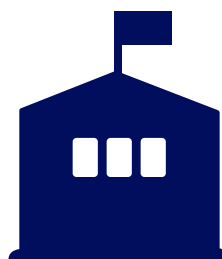
- Le gouvernement publie sur le site web/page web national du PGO des mises à jour régulières (c'est-à-dire au moins tous les six mois) sur l'état d'avancement des engagements, y compris les progrès par rapport aux étapes clés, les raisons des retards et les prochaines étapes. Ceci s'ajoute à la publication d'un rapport d'autoévaluation.
- Le site web/page web devrait comporter une fonctionnalité permettant au public de commenter les mises à jour des progrès.

Espaces et plateformes de dialogue et de co-création

- Le gouvernement organise au moins deux réunions publiques avec la société civile (une par an) sur la mise en œuvre du PAN.
- Le gouvernement partage le lien du rapport du MEI avec les autres institutions gouvernementales et les intervenants afin d'encourager les contributions lors de la phase de commentaires du public.

Copropriété et prise de décision conjointe

- Le forum multipartite surveille et délibère sur la manière d'améliorer la mise en œuvre du PAN.
- Le gouvernement soumet son rapport d'autoévaluation au forum multipartite pour obtenir des contributions et des commentaires sur le contenu du rapport.





2. Normes



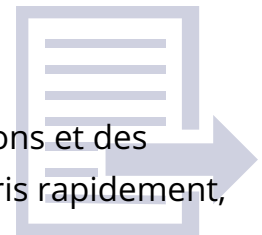
Étapes avancées

En plus de satisfaire aux exigences de base énoncées dans la section précédente, les pays sont encouragés à adopter les mesures avancées décrites ci-dessous.

Tout au long du cycle du PGO...

Diffusion de l'information

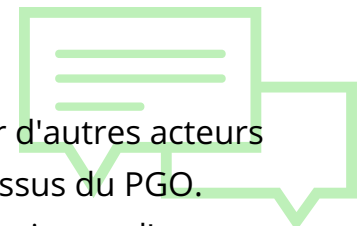
- Le gouvernement et/ou le forum multipartite publie des informations et des documents dans un langage clair et accessible qui peut être compris rapidement, facilement et en intégralité.
- Le gouvernement et/ou le forum multipartite a recours à un éventail de canaux couramment utilisés par les citoyens, la société civile et d'autres parties prenantes, y compris les médias traditionnels et les nouveaux médias (par exemples les journaux, la télévision, la radio, le courrier électronique, Facebook, Twitter, YouTube, etc.), selon le cas, pour la sensibilisation et la diffusion des progrès réalisés.





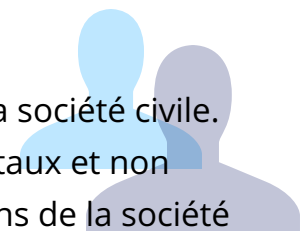
- Le gouvernement et/ou le forum multipartite mène des campagnes d'information ciblées auprès des groupes d'intervenants pertinents afin de sensibiliser la population à l'ouverture du gouvernement, au PGO et aux opportunités de s'impliquer.
- Le gouvernement et/ou le forum multipartite utilise des visualisations, des infographies, des vidéos ou d'autres médias appropriés pour communiquer, à un public non-expert, des informations pertinentes et des mises à jour sur le processus et ses résultats.

Espaces et plateformes de dialogue et de co-création



- Le forum multipartite définit une stratégie visant à intégrer d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le processus du PGO.
- Le forum multipartite coordonne des activités de sensibilisation et d'engagement en face-à-face, à travers le pays, ouvertes et accessibles à tout public, à la société civile et à d'autres intervenants intéressés (par exemple à des heures et des lieux appropriés).
- Un forum en ligne est établi pour permettre la discussion continue entre les parties prenantes impliquées dans le processus du PGO.

Copropriété et prise de décision conjointe



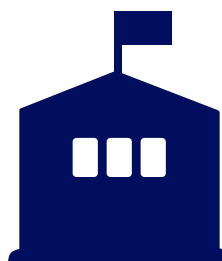
- Le forum multipartite est co-présidé par le gouvernement et la société civile.
- Le forum multipartite comprend divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (par exemples, les citoyens, les organisations de la société civile, les ministères gouvernementaux, les gouvernements infranationaux, le parlement, les universitaires, le secteur privé, etc.) qui apportent une diversité de points de vue.





- Le forum multipartite joue un rôle décisionnel, prenant des décisions clés concernant le processus et le contenu des PAN élaborés conjointement par ses membres.
- Les membres du forum multipartite s'engagent à respecter des normes éthiques (par exemples, l'honnêteté, la transparence, l'évitement des conflits d'intérêts et la recherche de l'intérêt public) en signant une charte éthique et une déclaration de conflits d'intérêts, assortis de sanctions claires en cas d'infraction.

Tout au long du cycle du PGO...





Lors de l'élaboration d'un plan d'action...

Diffusion de l'information

- Le gouvernement et/ou le forum multipartite a recours à un éventail de canaux couramment utilisés par les citoyens, la société civile et d'autres parties prenantes, y compris les médias traditionnels et les nouveaux médias (par exemples les journaux, la télévision, la radio, le courrier électronique, Facebook, Twitter, YouTube, WhatsApp, Slack, etc.), selon le cas, afin de faire connaître le processus de développement du PAN et les possibilités de s'impliquer.
- Le gouvernement et/ou le forum multipartite publie toutes les contributions écrites (par exemple, les réponses de consultation) à l'élaboration du PAN sur le site web/page web national du PGO.
- Le forum multipartite publie, sur le site web/page web national du PGO, le raisonnement justifiant la sélection des engagements du PAN, y compris les justifications ayant conduit au rejet des propositions d'engagement non adoptées.

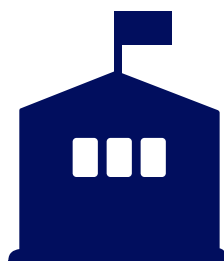
Espaces et plateformes de dialogue et de co-création

- Le forum multipartite invite la société civile et les autres parties prenantes à définir l'ordre du jour du PAN. Cela peut inclure la sélection des priorités thématiques, l'identification des problèmes à résoudre et/ou la suggestion d'idées d'engagements.
- Le forum multipartite permet à la société civile et à d'autres parties prenantes de mettre à profit l'élaboration du PAN, y compris un programme d'activités de sensibilisation et d'engagement à l'échelle du pays et des discussions en ligne.
- Le forum multipartite supervise la formation de groupes de travail comprenant les parties prenantes concernées du gouvernement, de la société civile et d'autres pays afin de discuter et d'affiner les idées en projets complets.

- Le forum multipartite rassemble les commentaires des parties prenantes sur l'ébauche du PAN. Ces commentaires devront avoir une large visibilité et les parties prenantes auront la possibilité d'y répondre, pendant une durée adéquate, de diverses manières (par exemple, au travers de réponses écrites, de discussions en ligne, de sondages, de réunions en personne ou à distance).

Copropriété et prise de décision conjointe

- Le forum national multipartite élabore et approuve conjointement le processus de développement du PAN (par exemple, le nombre d'événements, l'emplacement, le format), bien que le gouvernement conserve la responsabilité ultime de la qualité du processus.
- Les propositions d'engagement sont évaluées par le forum multipartite à travers un processus ouvert et transparent. Toutes les parties ont un droit de veto égal sur les engagements inclus dans le PAN.
- Le gouvernement et la société civile, par le biais du forum multipartite, approuvent conjointement les engagements à inclure dans le PAN.





Lors de la mise en œuvre, du suivi et de la présentation d'un plan d'action national...

Diffusion de l'information

- Le forum multipartite supervise la publication de mises à jour régulières conjointes entre le gouvernement et la société civile sur l'avancement des engagements, en plus des rapports d'autoévaluation du gouvernement.
- Le gouvernement publie un tableau de bord sur le site web/page web national du PGO qui fournit des informations à jour sur l'état de tous les engagements dans un format accessible et facile à comprendre pour les citoyens.

Espaces et plateformes de dialogue et de co-création

- Le gouvernement tient au moins une consultation publique de quatre semaines sur son autoévaluation et diffuse et encourage de façon proactive la période de commentaires du public par le biais de plusieurs canaux (par exemple, des listes de diffusion des participants pendant le développement du PAN et le site web/page web national du PGO).
- Le gouvernement offre aux membres de la société civile, par l'intermédiaire du forum national multipartite, ou par d'autres moyens, des occasions régulières (c'est-à-dire au moins tous les deux ans) de rencontrer le ministre responsable pour examiner les progrès, l'autoévaluation du gouvernement et les rapports du MEI.
- Le gouvernement offre un espace interactif sur le site web/page web national du PGO, pour que les intervenants discutent de l'avancement des engagements et que le gouvernement réponde aux questions/problèmes dans les 20 jours.

- Lorsque le rapport du MEI est rendu public, le gouvernement envoie un représentant de haut niveau (c'est-à-dire un ministre ou un haut fonctionnaire) responsable du PGO afin de discuter des conclusions dans un dialogue ouvert avec d'autres participants.

Copropriété et prise de décision conjointe

- Des groupes de travail comprenant une gamme de parties prenantes pertinentes sont formés pour mettre en œuvre et surveiller chaque engagement, leurs membres étant sélectionnés par des méthodes appropriées (par exemple, par le forum multipartite ou par appel ouvert).
- Le gouvernement organise de façon proactive des réunions fréquentes (c'est-à-dire au moins trimestrielles) de chaque groupe de travail produisant des mises à jour régulières (c'est-à-dire au moins tous les deux ans) sur la mise en œuvre de l'engagement. Ces mises à jour devraient servir de base au rapport d'autoévaluation du gouvernement.

